

Syndicalisme autonome?

Notre camarade A. HEBERT paraît ne pas avoir vu la véritable portée de la décision de la C.G.T.-F.O. obligeant les camarades enseignants à choisir non entre le mythe de l'unité organique et le syndicalisme ouvrier, mais entre la masse organisée de leur corporation et un syndicalisme désincarné.

Se retrouver syndiqué C.G.T.-F.O. à deux ou trois ou à dix par département quand on est enseignant ce n'est pas avoir résolu le problème de l'unité d'action. Puisque autonomie il y a, la place gardée dans l'autonomie permet de garder le contact pas seulement avec les staliens ce qui est plus qu'indifférent, mais avec divers courants syndicalistes enseignants et tout d'abord avec les enseignants eux-mêmes.

Il y a un principe syndicaliste essentiel: celui de l'unité corporative à la base et celui du rapport maintenu entre le militant syndicaliste et les syndiqués.

Que les militants luttent pour faire justement de leur syndicat autonome un pivot de l'unité d'action est une chose, et le bel exemple du cartel du bâtiment de Lyon avant 1936, a montré comment une organisation syndicale autonome pouvait être à vocation confédérale.

Dans la Loire le rôle des 2,400 syndiqués enseignants autonomes depuis la scission a été loin d'être négligeable.

C'est autre chose de penser la question résolue par un diktat de sommet imposant non aux enseignants, mais à quelques enseignants syndicalistes de choisir individuellement une centrale.

N'a-t-on pas plutôt l'impression qu'une direction confédérale s'est défaite à bon marché d'une opposition ennuyeuse p?

Jean DUPERRAY.